

# Palintest

## Water Analysis Technologies

### FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

#### Pastilles Acide Cyanurique

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

#### 1. Identification

##### Identificateur de produit

**Nom du produit** Pastilles Acide Cyanurique

**Numéro du produit** PTH7006XAUST, PTH7003DAUST, SPH006HO, SPS006X, SPS006XAUST, SPS006XUS, SPS006DAUST, SPS006DUS, SPH7010E, SPH7010AUST, SPH7010HO, LMP003, LMP006, LMP103, LMP106, LMP203, LMP103C, AP087, AT087, CP087, SPS003D, SPH7010US, AL087B, AL200, AL300, AD-0872, SP620, SP709E, SP725E, SPH003D, PM087, WAG-WE10126, AT-8612, SPH006D, AT-0870, AL200USA, SPH003X, SP709AUST, SPH7025AUST, SPR7009US, SPH7009E, SPR7009DES, SPH006X, SP315C, SPS006D, SKH129C, AL300ROW, SP129C, AL300USA, AL300AUST, AL200ROW, AL200AUST, SPS003X, SPH7009AUST, SPH7009US, SP709US, SPH7025US, SP725US, SPR7025US, SPR7009AUST, SPR7025AUST, SPH7025E, SPR7009E, SPR7025E, SPH006DPRO, LMP106C

##### Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

**Usage recommandé** ANALYSE D'EAU

##### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

**Fournisseur** PALINTEST USA  
400 CORPORATE CIRCLE  
SUITE J  
GOLDEN  
COLORADO  
80401  
USA  
Tel: (720) 221-6878  
Fax: (720) 496-4766  
info@palintestusa.com

##### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence** +44 (0)207 858 1228 (24hr)

**Numéro national de téléphone en cas d'urgence** +44 (0)207 858 1228 (24hr)

#### 2. Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

**Dangers physiques** Non Classifié

**Dangers pour la santé** Corr. Peau 1B - H314 Dom. Yeux 1 - H318

**Dangers environnementaux** Non Classifié

##### Éléments d'étiquetage

## Pastilles Acide Cyanurique

### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation locale.

**Contient** HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM

### Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

<b>HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM</b>	<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 7646-93-7	

#### Classification

Corr. Peau 1B - H314  
 Dom. Yeux 1 - H318  
 TSOC ES 3 - H335

<b>DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 7681-57-4	

#### Classification

Tox. Aigüe 4 - H302  
 Dom. Yeux 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** When dissolved in water the tablets produce a solution whose pH is outside of the range quoted for 'extreme pH' (CLP 3.2.3.3.4.2).

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

**Inhalation** Route d'exposition peu probable considérant que le produit ne contient pas de substances volatiles.

**Ingestion** Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

## Pastilles Acide Cyanurique

<b>Contact cutané</b>	Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes surviennent après s'être lavé.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

<b>Inhalation</b>	Bien qu'improbable, des symptômes semblables à ceux de l'ingestion peuvent toutefois se manifester.
<b>Orale</b>	Peut causer des brûlures chimiques à la bouche et à la gorge. Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement.
<b>Contact cutané</b>	Ce produit est fortement irritant.
<b>Contact oculaire</b>	Peut causer une vision brouillée ou des lésions oculaires graves.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

**Produits de combustion dangereux** Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

#### Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie** Aucune précaution spécifique de contrôle d'incendie n'est connue.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

#### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** N'est pas considéré comme un danger important à cause des faibles quantités utilisées. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des vêtements de protection convenables, incluant gants, lunettes protectrices/masque couvre visage, respirateur, bottes, combinaison ou tablier, selon le cas. Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Absorber dans la vermiculite, le sable sec ou la terre sèche puis placer dans des récipients.

#### Références à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

## Pastilles Acide Cyanurique

### 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Précautions pour l'utilisation** Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Précautions pour le stockage** Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et dans un endroit sec et frais.  
Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

#### Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

**Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 5 mg/m<sup>3</sup>

A4

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.  
A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection



**Protection des yeux/du visage** Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques.

**Protection des mains** Il est recommandé de porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques. Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc nitrile.

**Mesures d'hygiène** Aucune procédure d'hygiène n'est spécifiquement recommandée, cependant, de bonnes habitudes d'hygiène personnelle devront être respectées quand on travaille avec des produits chimiques.

**Protection des voies respiratoires** Aucune recommandation spécifique. En cas de contamination excessive de l'air ambiant, une protection respiratoire pourra être requise.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Solide
Couleur	Blanche.
Odeur	Inodore.
pH	pH (solution concentrée): 6.4
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Autres renseignements	Aucune donnée n'est disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

## Pastilles Acide Cyanurique

<b>Réactivité</b>	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Inconnu.
<b>Conditions à éviter</b>	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La chaleur peut générer les produits suivants: Gaz et vapeurs toxiques et corrosifs.

### 11. Données toxicologiques

#### Données sur les effets toxicologiques

<b>Effets toxicologiques</b>	Aucune donnée n'est disponible.
<b>Autres effets sur la santé</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b><u>Toxicité aiguë - voie orale</u></b>	
<b>Résumé</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - par contact cutané

<b>Résumé</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
---------------	---

#### Toxicité aiguë - par inhalation

<b>Résumé</b>	Peut être nocif par inhalation.
---------------	---------------------------------

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Résumé</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
---------------	---

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

<b>Résumé</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
---------------	--------------------------------------

#### Cancerogénicité

<b>Résumé</b>	Aucune donnée n'est disponible.
---------------	---------------------------------

#### Toxicité pour la reproduction

<b>Résumé</b>	Aucune donnée n'est disponible.
---------------	---------------------------------

### 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	N'est pas considéré comme un danger important à cause des faibles quantités utilisées. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.
<b>Toxicité</b>	Aucune donnée n'est disponible.
<b><u>Persistance et dégradation</u></b>	
<b>Persistance et dégradation</b>	Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.
<b><u>Potentiel de bioaccumulation</u></b>	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
<b><u>Mobilité dans le sol</u></b>	

## Pastilles Acide Cyanurique

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### Autres effets nocifs

**Autres effets néfastes** Aucune donnée n'est disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes d'élimination** Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

### 14. Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, LTMD).

**Nota pour le transport routier** Le produit n'est pas classé comme emballé selon ADR section 3.5.1.4

**Nota pour le transport maritime** Le produit n'est pas classé comme emballé selon IMDG section 3.5.1.4

**Nota pour le transport aérien** Le produit n'est pas soumis aux exigences de l'IATA tel que conditionné sur la base de "quantités de minimis" selon IATA Dangerous Goods Regulations du paragraphe 2.6.10.1

#### Numéro ONU

**Numéro ONU (LTMD)** 2509

**Numéro ONU (IMDG)** 2509

**Numéro ONU (OACI)** 2509

**Numéro ONU (DOT)** UN2509

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

**Désignation officielle de transport (LTMD)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Désignation officielle de transport (IMDG)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Désignation officielle de transport (OACI)** POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

**Désignation officielle de transport (DOT)** POTASSIUM HYDROGEN SULFATE

#### Classe (s) de danger relatives au transport

**Classe du DOT** 8

**Étiquette du DOT** 8

**Classe de la LTMD** 8

**Étiquette de la LTMD** 8

**Classe de l' IMDG** 8

**Classe/division de l'OACI** 8

## Pastilles Acide Cyanurique

### Étiquettes de transport



### Étiquette de transport du DOT



### Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD II

Groupe d'emballage de l'IMDG II

Groupe d'emballage de l'OACI II

Groupe d'emballage du DOT II

### Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code IMDG pour les groupes de ségrégation 1. Acides

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-B

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

## 15. Informations sur la réglementation

### Inventaires

#### Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

#### LACTOSE

Domestic Substance List

#### SODIUM HYDROGEN CARBONATE

Domestic Substance List

#### HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM

DSL

#### LEUCINE

Domestic Substance List

DSL

#### DISULFITE DE DISODIUM MÉTABISULFITE DE SODIUM

DSL

## Pastilles Acide Cyanurique

### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

### États-Unis (TSCA) 12(b)

Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

## 16. Autres informations

<b>Commentaires concernant la révision</b>	Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.
<b>Publié par</b>	L. Morgan
<b>Date de la révision</b>	2021-01-11
<b>Révision</b>	29
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	2020-12-21
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger intégrales</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.